

## Mesures sanitaires Covid-19

Nous avons pris des engagements concernant les mesures sanitaires pour lutter contre le Covid-19. Bien entendu, ces consignes respectent le protocole sanitaire établi par le gouvernement en concertation avec la FNHPA .

Nos engagements sont les suivants :

\* Respect des consignes du protocole sanitaire de l'Hôtellerie de Plein Air (<https://travail-emploi.gouv.fr>)

\* Sensibilisation et formation du personnel sur les mesures préventives face au Covid-19 et vérification de la bonne pratique.

\* Application du protocole de gestion du risque en cas de suspicion de cas de Covid-19

\* Mise en place des éléments de signalisation spécifiques (marquage au sol, mural...), séparation en plexiglas pour garantir le maintien des distances de sécurité.

\* Pose de distributeurs de gel hydroalcoolique à l'entrée des sanitaires, des aires de jeux pour enfants, à l'entrée de la piscine ainsi que dans l'accueil.

\* Renforcement du nettoyage et de la désinfection des sanitaires et des mobil-homes avec des produits spécifiques (virucide).

\* Communication sur le protocole mise en place face aux risques de transmission du Covid-19.

Petits rappels avant votre arrivée :

- \* Prévoir des masques pour toute la famille recommandé dans les espaces communs.
- \* Pensez à apporter un drap de bain pour couvrir vos transats.
- \* Ne pas oublier votre maillot de bain... Les shorts, bermudas et caleçon de bain sont interdits, seul le slip de bain est autorisé.

A votre arrivée, une seule personne de la famille sera acceptée dans la réception pour effectuer les formalités administratives. Il vous sera demandé de remplir une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptômes Covid-19. Le paiement sans contact sera privilégié.

Veillez à bien respecter les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres:

- \* Lavez vous les mains régulièrement.
- \* Tousser ou éternuer dans son coude.
- \* Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- \* Si vous êtes malade, portez un masque chirurgical jetable.
- \* Respecter une distance d'un mètre avec les autres.
- \* Saluez vous sans vous serrer la main et arrêter les embrassades.

Pour votre sécurité sachez que nous avons renforcé le nettoyage et la désinfection des sanitaires communs. A l'entrée dans les lieux , veuillez vous désinfecter les mains, respecter les « gestes barrières », ne pas stationner dans les couloirs, patienter à l'extérieur en faisant la queue et en respectant la distanciation physique.

Concernant les hébergements, nous avons également renforcé le nettoyage et la désinfection. Nous assurons une aération du mobil-home avant toute arrivée et le linge de lit en location à été nettoyé dans les règles préconisées par le gouvernement.

Pour ce qui est de la piscine, le gouvernement recommande une limitation du nombre de personnes. En effet, 40 personnes maximum seront autorisées. Nous vous demandons également de respecter le temps de présence, qui est de 1h30, pour que tout le monde puisse profiter de notre espace aquatique. Il vous sera demandé d'effectuer une douche savonnée à l'entrée dans la piscine et de n'apporter aucun matériel (matelas, ballon, ..) dans l'enceinte de la piscine. Les transats, portillon d'accès, toilettes , etc seront régulièrement désinfectés  
Le nombre de transat sera limité afin de respecter la distanciation sociale exigée par le gouvernement .

Nous vous informons que toutes les plages situées sur la commune et sur les communes avoisinantes sont accessibles au public mais soumises aux règles de distanciation sociale.

La direction et notre équipe met tout en œuvre pour respecter l'ensemble du protocole et ainsi vous permettre de passer d'agréables vacances au Vieux Verger en toute sécurité.